

**Certificat d'examen de type
n° F-05-C-0576 du 15 avril 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F021205-D1

**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure: instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs et de la Recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

PROEDA, Bollstrasse 32, 3076 WORB, SUISSE.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 faisant l'objet du présent certificat est destiné à être associé à des ensembles de mesurage routiers ayant fait l'objet d'un examen de type, équipés de dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques en vue de leur utilisation en libre service dans les configurations suivantes :

- libre-service non-surveillé avec pré-paiement,
- libre-service non surveillé avec post-paiement différé.

Le dispositif de libre-service faisant l'objet du présent certificat comprend :

- une alimentation électrique principale secourue par une batterie tampon,
- une carte mémoire,
- une commande principale (carte électronique équipée d'une carte logicielle),
- un clavier numérique pour l'introduction des données,
- un dispositif d'affichage,
- des touches de sélection des ensembles de mesurage routiers,
- une touche de délivrance des tickets,
- un lecteur de carte ou de clés codées,
- un dispositif imprimeur avec son interface,
- de une à huit interfaces de communication avec des ensembles de mesurage routiers.

Ce dispositif peut gérer jusqu'à huit ensembles de mesurage routiers.

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 peut être équipé d'un lecteur de billet monétaire pour une utilisation en pré-paiement. Lorsqu'une transaction en pré-paiement est interrompue le dispositif délivre un avoir sous forme de ticket indiquant le volume délivré, le montant pré-payé ainsi que le montant restant.

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 peut être associé à un micro-ordinateur dont les indications ne sont pas contrôlées par l'Etat. Seules les indications délivrées par le dispositif imprimeur sont contrôlées par l'Etat.

Les informations principales mémorisées pour chaque transaction et indiquées sur le ticket client sont :

- l'identification de l'ensemble de mesurage concerné,
- l'identification de la transaction au sein de la séquence,
- le numéro de carte de paiement utilisée (en cas de post-paiement différé),
- le montant pré-payé (en cas de pré-paiement),
- le produit délivré,
- la date et l'heure de la transaction,,
- le prix unitaire,
- le volume délivré,
- le prix à payer.

Si d'autres indications sont mémorisées, elles ne doivent pas entraver la bonne lecture des informations décrites ci-dessus, ni être en contradiction avec celles ci.

Ce dispositif possède les caractéristiques suivantes :

- échelon de volume : 0,01 L ou 0,1 L
- échelon de prix unitaire : 0,001 €
- échelon de prix à payer : 0,01 € ou 0,1 €

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Le raccordement du dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 aux dispositifs calculateurs-indicateurs des volumes et des prix associés ne doit en aucun cas faire obstacle à la vérification des ensembles de mesurage routiers auxquels il est raccordé.

Lorsque le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 est associé à un micro-ordinateur, la mention suivante doit être apposée à proximité de l'écran du micro-ordinateur : "les indications fournies par le micro-ordinateur relié au dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 ne sont pas contrôlées par l'Etat".

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification du dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 doit porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat. Elle se présente sous la forme d'une plaque située sur la face latérale du boîtier et comporte un emplacement réservé à l'apposition de la marque de vérification primitive sous la forme d'un poinçon ou d'une étiquette.

La plaque d'identification est décrite en annexe au présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les opérations de contrôle réalisées lors de la vérification primitive consistent à :

- vérifier la conformité de la version du logiciel, cette dernière est affichée sur le haut des tickets clients et doit être de la forme 0470.4006XXX,
- simuler une transaction en post-paiement différé et pré-paiement par billet monétaire et s'assurer que les indications du ticket client sont conformes aux données simulées, les indications principales à vérifier sont celles décrites dans le paragraphe *caractéristiques* du présent certificat,
- simuler une rupture de liaison avec le dispositif imprimeur. Cette action doit entraîner l'affichage du message "Hors-Service" sur le dispositif d'affichage,
- générer une coupure d'alimentation électrique pendant une transaction et s'assurer que le dispositif de libre-service se met automatiquement hors service après l'arrêt de la (ou des) distribution(s) en cours jusqu'au rétablissement de l'alimentation. Les indications relatives aux transactions interrompues doivent pouvoir être imprimées,
- simuler une interruption lors d'une transaction en pré-paiement par billet monétaire et s'assurer que le dispositif délivre un avoir sous forme de ticket indiquant le volume délivré, le montant prépayé ainsi que le montant restant.

La vérification primitive peut être effectuée en une seule phase.

Les opérations de contrôle de la vérification périodique sont identiques à celles de la vérification primitive.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F021205-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

Notice descriptive.
Plan de scellement.
Schéma de principe.
Exemple de ticket.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

NOTICE DESCRIPTIVE

1. Caractéristiques

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 est un appareil pour l'extérieur qui peut être raccordé à 8 ensembles de mesurage routiers électroniques (tous les ensembles de mesurage routiers peuvent être utilisés en même temps). En version standard une carte magnétique ISO sert comme moyen d'identification. En option, si le dispositif est équipé de l'unité de lecture correspondante, d'autres moyens d'identification, comme par exemple une carte Memopass ou LEGIC® (sans contact), peuvent être utilisés. Sur demande, le TS-88 peut être équipé d'un lecteur de billets de banque, afin d'être utilisé en mode de pré-paiement.

2. Mode de service non surveillé

L'identification du client est réalisée par un moyen d'identification approprié (carte magnétique, Memopass ou moyen d'identification sans contact). Pour augmenter la sécurité, le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 demande l'introduction d'un code secret (PIN). Si le client est identifié et si son numéro ne se trouve pas sur la liste des comptes bloqués, il peut choisir un distributeur libre en pressant la touche du distributeur demandé. Le distributeur choisi est libéré par la commande de pompe correspondante. Les données du calculateur de l'ensemble de mesurage routier correspondant sont transmises au dispositif de libre-service TS-88 et vérifiées en permanence. Quand la prise d'essence est terminée (raccrochement du pistolet) la commande de pompe envoie les données à la commande centrale. (Chaque message est protégé avec une somme de contrôle CRC ou LRC).

3. Mémorisation des données

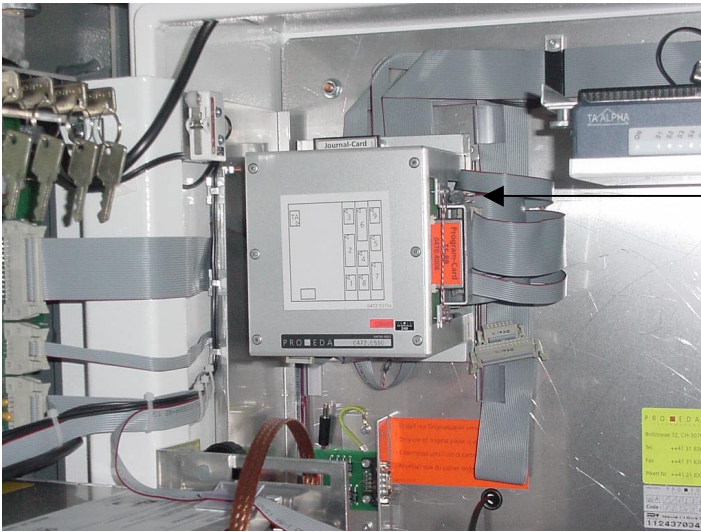
Les données de la commande de pompe sont mémorisées avec les numéros de client, numéro de pompe, numéro de transaction, produit, prix, date et heure comme transaction dans la mémoire. Chaque transaction est sauvegardée dans la mémoire avec une somme de contrôle (CRC ou LRC).

4. Remise du ticket

Pour recevoir un ticket, l'utilisateur doit presser la touche correspondante avant de choisir le distributeur ou remettre le moyen d'identification dans le lecteur après avoir terminé la prise d'essence. Les données sur le ticket doivent toujours correspondre à celles figurant sur le dispositif indicateur de l'ensemble de mesurage routier utilisé.

**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

Plan de scellement



Scellement de la
carte logicielle



Scellement de
l'imprimante

**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

Plan de scellement



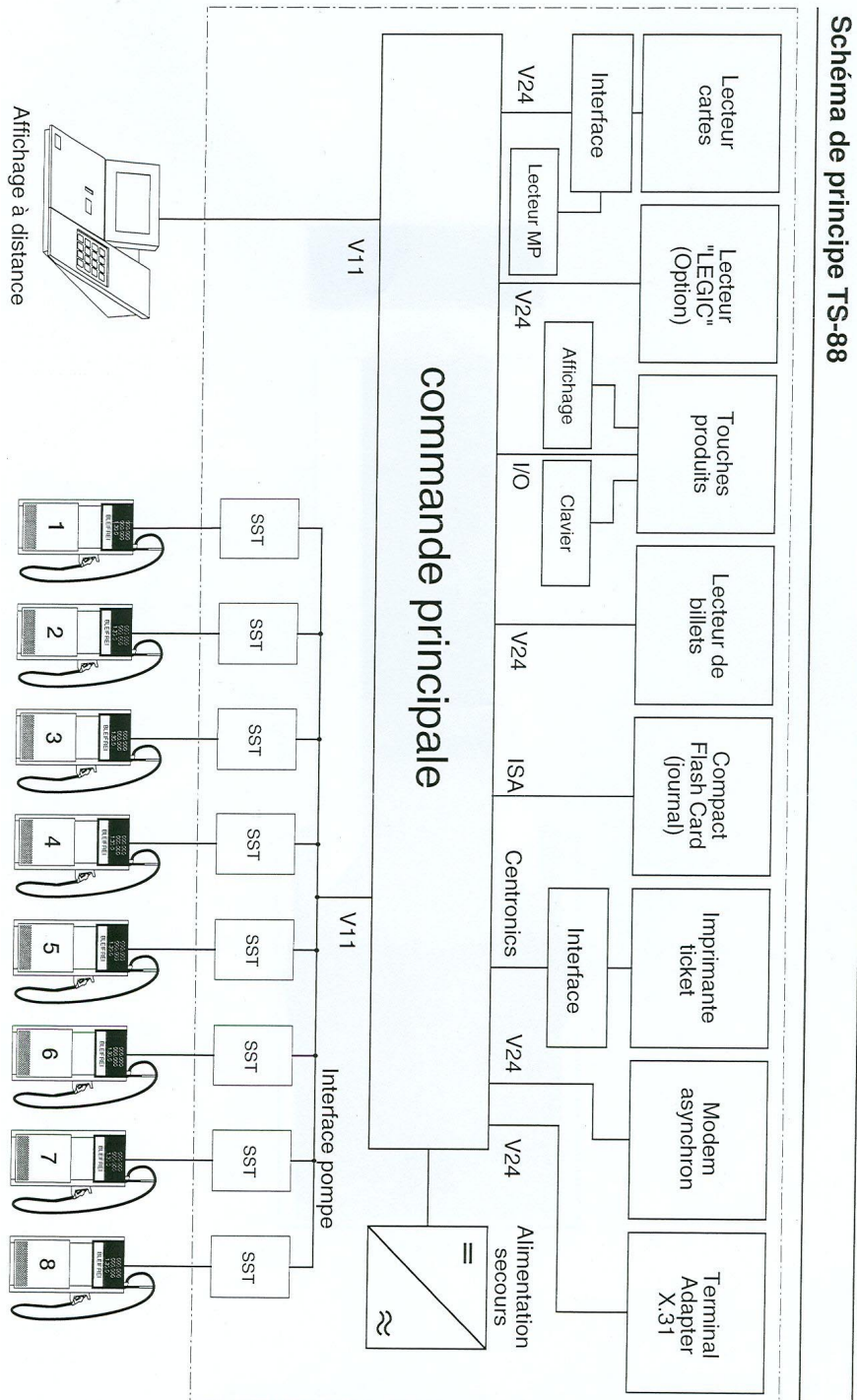
Emplacement de la
plaque d'identification

P R O ■ E D A		PRO EDA AG CH-3076 Worb DATENMANAGEMENT
MODELE	N° D'APPAREIL	CE
•	Décision Approbation N°	•
	Poinçons	
	Classe	
CODE	Tension	
N4700.0188b	Puissance	

Couppelles de plombage

**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

Schéma de principe



**Dispositif de libre service PROEDA
type TS-88**

Exemple de ticket

```
ProEda   ProEda

Automatisme de
Station Service
F-74940 ANNECY

021699/001/0470.4006 b

Bulletin de livraison
31.10.02   12:11   089

CREDIT 01/000/00005

C1 sans plomb95           3,07 L
      x EUR/L           1,356
      = EUR             4,16

montant incl. 19% TVA

merci et bonne route

ProEda   ProEda
```

Référence du logiciel

No de la transaction